



PLAN DE RELANCE

VOLET « MISE A NIVEAU NUMERIQUE DE L'ETAT ET DES TERRITOIRES »

Décision N° 12-363-DNUM-DNUM-0011_002

Décision d'attribution de subvention de financement de projet

Vu la convention entre le ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance et le ministère de la Transformation et de la Fonction publiques relative à la délégation de gestion et à l'utilisation des crédits du Plan France Relance,

Vu l'instruction du 9 mars 2021 relative à l'application de la circulaire CCPB2100712C de gestion budgétaire du plan de relance du 11 janvier 2021.

Préambule

Au titre du fonds « transformation numérique des collectivités territoriales du volet « mise à niveau numérique de l'Etat et des territoires » du plan de relance, l'Etat accompagne et finance le raccordement des collectivités aux API nationales et à France Connect.

Suite aux candidatures reçues par la DINUM au titre du cofinancement de l'intégration de FranceConnect et d'API nationales dans des services publics numériques portés par les collectivités territoriales,

Des subventions forfaitaires sont accordées sur le budget délégué à la Direction interministérielle du numérique sur le programme **363** « Compétitivité » (domaine fonctionnel : 0363-04) en vue de financer les opérations suivantes, dont la réalisation par les bénéficiaires est prévue avant le 31 décembre 2022 :

Article 1. Objet

La présente décision a pour objet de définir les montants de financement octroyés à chaque bénéficiaire, pour les projets ayant reçu un avis favorables en comité de relance et de préciser les modalités particulières de réalisation des crédits dans le cadre du plan de relance.

Article 2. Bénéficiaires

Bénéficiaire	Opération	Montant (EUR TTC)
COMMUNE DE SAINT JACQUES SUR DARNETAL – SIRET : 21760591400019	Se connecter au portail famille de la commune – France Connect	5 000
COMMUNE DE SAINT-GELY-DU-FESC – SIRET : 21340255500014	Raccordement à l'API : API Particulier	5 000
COMMUNE DE SAINT-GELY-DU-FESC – SIRET : 21340255500014	Se connecter au portail de ma ville – France Connect	5 000
COMMUNE DE SAINT-LOUP GEANGES – SIRET : 21710443900013	Se connecter au portail BL Citoyen de ma commune – France Connect	5 000
COMMUNE DE SALLANCHES- SIRET : 21740256900016	GNAU - Guichet Numérique des Autorisation d'Urbanisme – France Connect	5 000
COMMUNE DE VALENCISSE – SIRET : 20006372500010	Raccordement en cours à France Connect	5 000
COMMUNE DE VENELLES – SIRET : 21130113000103	Se connecter au portail famille de ma ville avec France Connect	5 000

COMMUNE DE VILLENEUVE SAINT GEORGES – SIRET : 21940078500016	Urbanisme foncier – France Connect	5 000
DEPARTEMENT DE L ARDECHE – SIRET : 22070001700019	Raccordement en cours à France Connect	5 000
DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE – SIRET : 22920050600611	Raccordement en cours à France Connect	5 000
DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE – SIRET : 22920050600611	Raccordement à l'API : API PARTICULIER	5 000
DEPARTEMENT DES LANDES – SIRET : 22400001800016	Connexion au portail de la Gestion de la Relation Citoyen (GRC) – France Connect	5 000
DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES – SIRET : 22660001300016	Se connecter au portail usager SAAD – France Connect	5 000
DEPARTEMENT DU CALVADOS – SIRET : 22140118500014	Raccordement à l'API : API entreprise	5 000
GRAND LAC, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – SIRET : 20006867400015	Se connecter au portail de Grand Lac – France Connect	5 000
THONON AGGLOMERATION – SIRET : 20006755100016	Portail Usagers de Thonon Agglomération – France Connect	5 000
	Total	80 000

Article 3. Modalités financières

Le versement du cofinancement tel que spécifié au point 2, interviendra en une seule fois

Le directeur adjoint interministériel du numérique

Xavier ALBOUY

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'X. Albouy', written over the printed name.

le 09/06/2021

ANNEXE IMPUTATIONS

REFERENCES CHORUS (pour les services bénéficiaires de l'Etat)	
Domaine fonctionnel	0363-04
Centre financier	0363-DNUM-DNUM
Activité(s)	036304030001 Fonds ITN
Projet analytique ministériel	12-363-DNUM-DNUM-0011_002
Axe de localisation interministérielle	Pour les dépenses hors immobilier, il convient de saisir le code INSEE de la commune bénéficiaire de la dépense ou, à défaut, notamment en cas de dépenses réalisées à l'échelle supra-communale, le département ou la région.